



## **Associations : Connaissez-vous les dispositifs locaux d'accompagnement ?**

**Le D.L.A (Dispositif Local d'Accompagnement) est un outil au service des structures d'utilité sociale ou culturelle. Dans une association, vous pouvez avoir besoin de créer ou de pérenniser un emploi pour développer votre activité : c'est l'intérêt même du D.L.A.**

### **Un accompagnement gratuit et spécifique**

Ce programme offre aux associations un accompagnement gratuit et spécifique pour les aider à construire des solutions afin de pérenniser leurs emplois. Ce dispositif concerne également les associations s'interrogeant sur leur stratégie de consolidation, de développement ou qui auraient identifié des difficultés nécessitant un appui professionnel externe.

### **Comment fonctionne concrètement le DLA ?**

C'est l'association qui sollicite le DLA dans une démarche volontaire.

Le dispositif vise premièrement à faire un état des lieux de la situation de l'association afin d'identifier les leviers ou les freins au développement de la structure.

Puis un plan d'accompagnement est mis en place en fonction de la problématique rencontrée (communication, marketing, gestion, stratégie, Ressources Humaines, etc.).

Des intervenants spécialisés dans ces domaines pourront être mobilisés pour accompagner l'association.

Il peut s'agir d'accompagnement individuel ou d'accompagnement collectif si la même problématique concerne plusieurs associations.

Le DLA suit l'intervention mise en œuvre, assure un suivi du plan d'accompagnement de la structure dans le temps (de quelques mois à un an).

### **Pourquoi faire appel à un DLA ?**

Bénéficier d'un DLA signifie profiter d'un réseau de compétences professionnelles gratuitement.

Les accompagnateurs proposent des solutions concrètes et aident l'association à faire progresser son projet associatif et l'épaulant sur une problématique, telle que :



- Comment optimiser la communication de l'association ?
- Comment devenir davantage autonome sur le plan financier ?
- Comment mobiliser des bénévoles fiables et compétents ?
- Comment financer durablement les emplois de l'association ?
- Comment toucher de nouveaux partenaires ou de nouveaux publics ?

### **Comment bénéficier d'un accompagnement DLA ?**

Les associations intervenant dans de nombreux secteurs peuvent bénéficier de ce dispositif :

- Les structures employeuses de l'Economie Sociale et Solidaire ( associations, structures coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, société avec agrément ESUS)
- Les associations SIAE, entreprises adaptées, culturelles, sportives, médico sociales .....

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Avoir identifié les difficultés qui nécessitent un appui professionnel externe
- Avoir au moins un salarié
- Porter un projet profitable au territoire
- S'impliquer activement dans l'accompagnement durant toute sa durée.

Dans le Var, le DLA est financé par l'Etat (Directe), la Caisse des dépôts et de consignations.

**Pour toutes informations, écoute ou renseignements utiles pour votre association, prenez contact avec le chargé de mission du DLA du VAR :**

**Renaud GAUTIER**

**Pôle IFAPE Ingénierie & Expertise**

**DLA du Var**

**06 63 18 13 59**

[renaud.gautier@ifape.org](mailto:renaud.gautier@ifape.org)

[www.dla83.org](http://www.dla83.org)



Initiative Formation Appui Pédagogique Emploi  
97 montée de font vert – 83140 Six-Fours-les-plages

[www.ifape.org](http://www.ifape.org) – [dla83@ifape.org](mailto:dla83@ifape.org)

Tél : 04 94 07 16 85 – Fax : 04 94 25 56 60

## Le dispositif local d'accompagnement : DLA

